



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-huit juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean, Bellali, Legrand, Mathieu, Resende Marquès, Torchet, Pratico, Mmes Cousin, Deseine, Tcherkès et Guigard

Absents excusés : Mr Goujon (pouvoir à Mr Torchet)

Secrétaire de séance : Mr Resende Marquès

☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal a procédé, après un appel de candidatures, à l'élection du 1^{er} adjoint par scrutin secret en remplacement de Monsieur Patrick DOUARRE.

Madame Catherine DESEINE et Monsieur Jean-Claude LEGRAND se sont portés candidats.

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Catherine DESEINE (nombre de voix)	8
Jean-Claude LEGRAND (nombre de voix)	5

Madame Catherine DESEINE a obtenu 8 voix.

Madame Catherine DESEINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité :**

- ⇒ **DÉCIDE** de la suppression d'un poste d'adjoint au Maire portant à 3 le nombre d'Adjoints pour la commune.
- ⇒ **RECONDUIT** les tarifs de locations de la salle communale pour l'année 2019.
- ⇒ **RECONDUIT** les tarifs de concessions de cimetière.
- ⇒ **RECONDUIT** les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019.
- ⇒ **FIXE** les tarifs de garderie à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

<u>Pour l'année scolaire 2018-2019 :</u>	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2017/2018 (pour mémoire)
GARDERIE DU MATIN :	33 €	32 €
GARDERIE DU SOIR :	36 €	35 €

GARDERIE MATIN & SOIR :

Grande section de Maternelle :	53,50 €	52 €
Primaire :	64 €	62 €

INSCRIPTION EXCEPTIONNELLE :

GARDERIE DU MATIN :	3,60 €	3,50 €
GARDERIE DU SOIR :	4,60 €	4,50 €

⇒ **ACCEPTE** le montant de la correction des AC 2016 selon les éléments ci-dessous :

Estimation	Réalisation	Régularisation en faveur de la GPSEO
32 279 €	36 275 €	3 996 €

⇒ **APPROUVE** la liste des manifestations susceptibles d'être organisées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les dépenses imputables à l'article 6232 (fêtes et cérémonies) relatives aux dites manifestations.

⇒ **DÉCIDE** de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget primitif 2018 :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Objet	Crédit	Débit
066	66111	Intérêts d'emprunt	700	
011	615221	Entretien de bâtiments		-700
		Total	700	- 700

⇒ **DONNE** un avis défavorable à l'adhésion de la commune au relais assistantes maternelles de Mézières sur Seine.

⇒ **PREND ACTE** du recensement de la population qui se réalisera entre le 17 janvier et le 16 février 2019 et **CRÉÉ** l'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de DEUX emplois d'agent recenseur, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

⇒ **DÉCIDE** de prendre part au dispositif « participation citoyenne » et **AUTORISE** le Maire à signer un protocole avec le Préfet et les autorités de gendarmerie.

⇒ **ADOpte** le projet de vidéo protection sur le territoire de la commune, **SOLLICITE** auprès du représentant de l'Etat l'arrêté préfectoral autorisant l'installation de caméras sur la voie publique et **AUTORISE** le Maire à demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ De l'arrêté préfectoral constatant la représentation substitution de la Communauté Urbaine GPSEO en lieu et place de la commune au sein du syndicat mixte de la rivière Vaucouleurs Aval,
- ⇒ Que la gendarmerie recherche des logements vacants pour y accueillir des gendarmes nouvellement nommés à la Brigade de Guerville-Septeuil.
- ⇒ De problèmes de déchets verts (tonte de gazon) déversés dans la rivière,
- ⇒ De l'installation d'un jeu d'enfants sur l'aire de jeux de la galopette.